



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROQUEFORT-LA BEDOULE

Département des Bouches-du-Rhône

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 18 FEVRIER 2013**

PRESENTS : MM. ORGEAS – BUSSIERE – TRIONE – CABONI – PUECH – RASPUS – MURATORIO – TARRINI – ACREMENT – FANTI – BIGOT – CLERET

Mmes TOSATO – DOMANICO – GEBELIN – CHINAPPI – BALOCCO – CONTRI – BONTOUX – PEREZ

Mlle SAINT JEAN

POUVOIRS : Mme MANSION à M. CABONI – M. PIGNOL à M. PUECH – M. HUBAC à Mme DOMANICO – Mme FOURNIER à M. BUSSIERE – Mme ALBUQUERQUE à M. MURATORIO – Mme NAISSANT à M. ACREMENT

ABSENTS (excusés) : /

* *
*

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 19 novembre 2012.

1. Le Conseil Municipal a donné acte à Monsieur le Maire de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2013.
2. Le Conseil Municipal, a autorisé Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, à publier le récapitulatif des marchés conclus en 2012 par la Commune.
3. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité de membres présents ou représentés, l'acquisition de parcelles forestières par la Commune et a autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié afférent à cette affaire.
Il a chargé Monsieur le Maire de solliciter l'aide financière du Conseil Régional au titre du dispositif de soutien aux acquisitions de foncier forestier pour 25 % du montant de cette acquisition et du Conseil Général au titre de l'acquisition de réserves foncières de moins de 100 hectares situées en milieu naturel.
4. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de financement des travaux passée avec le SMED 13 pour l'intégration des ouvrages de distribution d'énergie électrique dans l'allée Pierre SEMARD et a autorisé Monsieur le Maire à viser les documents relatifs à cette affaire.
Il s'est engagé à inscrire au budget de la Commune les crédits nécessaires à la réalisation des travaux précités.
5. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, le protocole foncier précisant les modalités d'acquisition par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'une parcelle dans la Zone Athélia V, appartenant en indivis aux Communes de La Ciotat, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Gémenos et Roquefort-La Bédoule
Il a autorisé Monsieur le maire ou son représentant à viser les documents relatifs à cette affaire.

6. Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, par 24 voix, à poursuivre les pourparlers contractuels avec le SNC VILLENNOVA afin d'aboutir à la conclusion d'un contrat permettant de mener à bien le projet de réaménagement de l'Îlot Centre-Ville.
Il a autorisé la Société SNC VILLENNOVA à réaliser un diagnostic technique préalable des bâtiments et un relevé topographique et géométrique des biens.

MM. MURATORIO, TARRINI et Mme ALBUQUERQUE ont voté contre et ont expliqué leur vote dans la déclaration suivante :

- « Nous regrettons que ce projet n'ait pas été intégré dans un véritable plan d'aménagement urbain. Pourtant la municipalité précédente était consciente du problème posé par le carrefour.

Dans cette optique, nous avons proposé un plan d'aménagement prenant en compte une modification du plan de circulation au centre-ville.

Nos propositions n'ont pas été examinées, mais plutôt balayées à l'aide d'arguments inadéquats.

En conséquence, pour cette délibération, nous voterons contre ».

7. Le Conseil Municipal a émis, à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis favorable, à la demande présentée par la Société PACABOIS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une installation de traitement de bois sur le territoire de la commune de GEMENOS.

8. Le Conseil Municipal a ratifié, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de l'avenant à la convention passée avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit, et a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ce document.

9. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, la répartition financière du coût de la réalisation de l'équipement « aire d'accueil des gens du voyage » entre les communes de La Ciotat, Cassis, Carnoux-en-Provence, Ceyreste et Roquefort-La Bédoule,

Il a approuvé les termes de la convention à passer avec ces communes et portant sur la participation financière de chacune d'entre elles, calculée sur la base de leurs populations respectives.

10. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, les termes de la convention de concession d'un logement à titre précaire à un agent de la commune pour une durée de deux mois.

Il a décidé d'imputer le loyer sur le budget de la commune.

11. Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'apporter, sur avis de la Trésorerie Principale, deux modifications aux Articles 4 et 5 de la délibération N° 63/2003 du 7 juillet 2003, relative à la régie d'avance du centre Social.

12. Le Conseil Municipal a décidé, par 25. voix, de se prononcer en faveur du report de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014.

Il a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une dérogation pour le report de la mise en fonctionnement de la réforme à la rentrée de l'année scolaire 2014-2015.

Il a chargé Monsieur le Maire d'en informer le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole au titre du transport scolaire.

M. MURATORIO, et ALBUQUERQUE ont voté contre au motif qu'ils considèrent que cette réforme, bénéfique pour les enfants, devrait être mise en place dès la rentrée scolaire 2013.

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil Municipal,

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Citoyenne, Laïque et Antilibérale :

1. SECURISATION TERRAIN DE JEU :

Le 9 décembre 2011, la question relative à la sécurité du terrain de jeux des enfants a été posée.

Une étude devait être lancée pour clôturer le terrain afin de le sécuriser et éviter également l'accès de l'aire de jeux aux animaux domestiques.

L'étude a-t-elle été lancée, quelles en sont les conclusions et à quel moment les travaux se feront-ils ?

2. LIAISON ROUTE DE LA CIOTAT/AUBAGNE :

En février 2012, à la question posée concernant la liaison routière LA CIOTAT-AUBAGNE, il était répondu que le dossier était « suivi de près » et qu'il était complémentaire au projet de « l'ilot du centre-ville »

Les études techniques et financières devaient être faites en 2012.

Ce dossier est-il toujours « suivi de près » et où en sont les conclusions des études ?

✚ Deux questions ont été transmises à Monsieur le Maire par la Liste Gauche Avenir :

1. INSTALLATION SPORTIVE :

Certains usagers du complexe sportif se plaignent du manque d'eau dans les douches du stade et des difficultés d'utilisation du Hall d'Accueil Sportif.

Quelles sont les dispositions prises pour la gestion du Hall d'Accueil Sportif ?

2. POLITIQUE ENVERS LES PUBLICS EN DIFFICULTE :

Quelle est la politique de la commune pour aider les publics en difficulté dans le domaine de l'emploi ?

Affiché le 25 février 2013